

Colloque « Capital environnemental : représentations, pratiques, dominations, appropriations spatiales », 18 - 21 novembre 2015, Limoges

Frédéric RICHARD, Maître de Conférence, GEOLAB UMR CNRS 6042

Gabrielle SAUMON, Doctorante chargée d'enseignements, GEOLAB UMR CNRS 6042

Greta TOMMASI, Post-Doctorante, GEOLAB UMR CNRS 6042

Proposition de communication : De l'hégémonie des valeurs environnementales à l'affirmation d'un nouveau capital ?

L'objet de cette communication à trois voix est de présenter la grille de lecture « capital environnemental » : il s'agira d'identifier sa pertinence au regard des autres capitaux - accoler un nouvel adjectif à la notion de capital est en soi une prise de risque (Veschambre 2004, Ripoll 2012 et 2013, Neveu 2013) - et de souligner ce qu'elle peut apporter à l'analyse des inégalités territoriales dans un contexte où les valeurs environnementales apparaissent comme des valeurs dominantes. En cela, le capital environnemental peut être envisagé comme une clef de lecture venant compléter les travaux existants sur la justice environnementale.

Le capital tel que nous l'entendons ici s'inscrit en partie dans l'héritage des écrits de Bourdieu (Bourdieu 1979 et 1993) : il peut être défini comme un investissement par des acteurs qui souhaitent s'approprier des ressources (économiques, sociales, culturelles) pour ensuite pouvoir les mobiliser et/ou les convertir en d'autres capitaux. Convoquer la notion de capital s'inscrit donc dans une démarche de compréhension des inégalités au cœur d'un jeu social complexe.

Cette notion a été ensuite reprise par quelques géographes, qui en introduisant le concept de capital spatial (Lévy 2003) puis de capital résidentiel (Cailly 2007), ont proposé d'interroger les inégales maîtrises/métrises des rapports à l'espace, fondamentales dans les appropriations et les mobilités des individus, et dans les choix résidentiels. Ces approches du capital ont cependant rapidement été critiquées par ceux revendiquant au contraire une intégration systématique de la dimension spatiale à toute réflexion sur les capitaux déjà existants (Veschambre 2004, Ripoll 2012 et 2013). Faut-il alors considérer, à la suite d'Erik Neveu, que toute nouvelle création théorique de capital n'est qu'un dérivé de la triade originelle (capital économique, social et culturel) (Neveu 2013)?

Dans ce contexte épistémologique très critique, il s'agira d'interroger puis de justifier la pertinence de la grille de lecture « capital environnemental » que nous proposons.

Elle est née d'un constat, celui d'une injonction environnementale, dans les discours comme dans les pratiques. L'environnement est défini ici comme une construction sociale et politique, soit l'interaction entre une matérialité biophysique et les représentations dont celle-là fait l'objet et dont elle peut être la projection. Or, pour reprendre la terminologie bourdieusienne, nous pouvons aller aujourd'hui jusqu'à parler de la constitution d'un nouveau champ social, construit autour des interactions sociétés-environnement.

Conçu comme une grille d'analyse des dynamiques socio-environnementales, construite à partir de la notion de capital telle que l'a définie Bourdieu, le capital environnemental s'entend alors comme l'ensemble des investissements (socio-économiques, idéologiques, émotionnels, politiques, artistiques...) dans l'environnement réalisés par des acteurs selon leurs représentations, intérêts et systèmes de valeurs spécifiques.

L'investissement dans le capital environnemental se fait en effet aujourd'hui, dans les sociétés d'économie postindustrielle, au nom de certaines valeurs environnementales dominantes, telles que la protection de la nature, la recherche d'une meilleure qualité de vie ou encore la consommation de produits locaux et biologiques. Mais qui produit, mobilise, diffuse ces valeurs ? Qui fabrique le capital environnemental ? Il s'agira alors d'interroger l'existence de producteurs symboliques, perçus comme légitimes à imposer de manière non coercitive leur propre définition : disposant déjà de

capital culturel, économique et/ou social, donc du Verbe et du Pouvoir, ils sont en mesure de fabriquer un besoin nouveau ou de répondre à des attentes jusque là non exprimées, et par leurs discours et/ou leurs pratiques, convertissent leurs capitaux en capital environnemental. Ces producteurs symboliques ont fait de l'environnement une valeur au cœur de la société. Un travail introspectif nous permettra également de nous interroger sur le rôle des chercheurs dans la fabrique des définitions légitimes de l'environnement.

Il s'agira à partir de là de réfléchir aux processus de diffusion spatiale et temporelle de valeurs environnementales, entre émergence marginale, légitimité, et altération ; mais également de soulever, face à ce discours normatif, les cas de résistances, lorsque des acteurs refusent de se soumettre à ces injonctions, au nom d'autres valeurs, ou simplement pour s'opposer à ce système de pouvoir. Ces valeurs dominantes peuvent également être subies par ceux qui avaient leur propre rapport à l'environnement, mais dont la voix porte moins ou qui ne disposent pas du Verbe.

Par là, le capital environnemental apparaît comme une grille de lecture complémentaire des travaux sur la justice environnementale. L'inégale capacité d'investissement des acteurs dans le capital environnemental signifie de fortes inégalités d'accès à l'environnement, et soulève la question de la (re)production d'une logique dominants/dominés dans les discours et dans les pratiques. Or, si les travaux sur la justice environnementale dénoncent une distribution des minorités (raciales, sociales, économiques, etc.) au regard des nuisances, dégradations environnementales et enjeux sanitaires, l'analyse en termes de capital environnemental ambitionne d'observer à l'inverse la distribution des élites (économiques, culturelles, etc.) au regard des aménités environnementales. De plus, face au constat des inégalités qui est au cœur des travaux sur la justice environnementale, la grille de lecture capital environnemental permet de réfléchir aux processus, et d'interroger la fabrique des inégalités. Mais cette complémentarité justice environnementale/capital environnemental invite également à soulever un dernier point, crucial : si la justice environnementale s'est construite par les mouvements sociaux et, parce qu'avant tout elle dénonce, est inséparable de son usage militant, comment vont se positionner les chercheurs travaillant sur le capital environnemental ?

Pierre BOURDIEU, *La Distinction : Critique sociale du jugement*, Paris : Editions de Minuit, 1979

Pierre BOURDIEU, « Effets de lieu », *La Misère du monde*, Paris : Seuil, 1993, p.159-167

Laurent CAILLY, « Capital spatial, stratégies résidentielles et processus d'individualisation », *Annales de géographie*, 2007/2

Jacques LEVY, « Capital spatial », *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, 2003

Erik NEVEU, « Les sciences sociales doivent-elles accumuler les capitaux ? », *Revue française de sciences politiques*, 2/2013, vol. 63, p. 337-358

Fabrice RIPOLL, « Attention, un espace peut en cacher un autre. A propos de Nikolaus Fogle, The Spatial Logic of Social Struggle. A Bourdieusian Topology », « Lectures Critiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2012/5

Fabrice RIPOLL, "Quelle dimension spatiale des structures sociales chez Bourdieu ? Localisations résidentielles et jeux d'échelles dans *La Distinction*", p.365-377 *Trente ans après La Distinction de Pierre Bourdieu*, sous la dir de Philippe COULANGEON et Julien DUVAL, La Découverte, 2013

Vincent VESCHAMBRE, « Pour une approche dimensionnelle de l'espace... et une géographie sociale de plain-pied avec les autres sciences sociales », *Colloque « Espaces et sociétés aujourd'hui »*, Rennes, octobre 2004